

# Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric Le Meur, Maire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 28 juin 2024.

## **Objet : Demande d'utilisation d'un local communal**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de la part de la société de chasse de Moustéru pour pouvoir utiliser un local communal pour découper les carcasses des animaux et d'un lieu pour le passage du véhicule de l'équarrissage. Le Maire propose de mettre à disposition le local technique derrière le boulodrome pour le découpage des carcasses ainsi que la plateforme du Bongoat pour l'enlèvement des carcasses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la mise à disposition du local technique et de la plateforme du Bongoat à la société de chasse.

## **Objet : Location de la salle de réunion**

Le Maire indique que les travaux étant terminés dans la salle de réunion près du boulodrome, il est nécessaire de déterminer un prix pour la location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de louer cette salle pour des réunions à 30€.

## **Objet : Fonds d'aide aux jeunes du conseil départemental**

Le maire indique aux conseillers municipaux qu'il a reçu un courrier du président du conseil départemental des Côtes d'Armor relatif au Fonds d'Aide aux Jeunes piloté par le Département, ce courrier a pour but d'inviter l'ensemble des collectivités à abonder ce fonds.

Celui-ci a pour objectif de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles, voir nulles, et ainsi de les responsabiliser et les aider à acquérir une autonomie sociale et professionnelle.

Le montant de la participation de la commune est libre, le Conseil Département propose un montant de 0,35 € à 0,40 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'octroyer 224,35 € au fonds d'aide aux jeunes piloté par le Département soit 0.35 € par habitant.

### **Objet : Convention RASED commune de Plouaret**

Depuis plusieurs années, un réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED) a été créé sur la circonscription de l'Education nationale de Guingamp Nord, pour venir en aide aux élèves en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation. Ce réseau comporte 2 postes un est basé à Belle Isle en Terre pour le soutien psychologique, l'autre est basé à Plouaret pour le soutien pédagogique.

Dans le cadre de ses tâches, la personne en poste intervient ou est susceptible d'intervenir, entre autres, auprès des enfants scolarisés à Moustéru. Un bureau est mis à sa disposition dans les locaux de l'école de Plouaret et le matériel pédagogique dont il a besoin est financé par la Commune. C'est pourquoi, celle-ci sollicite une participation financière à l'équipement et au fonctionnement de ce service sur la base d'1 € par élève scolarisé. Pour l'année scolaire 2023/2024 la facture s'élève à 57 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise** le Maire à signer la convention relative à la facturation pour le fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2023/2024 ;
- **Autorise** le Maire à mandater le montant de la participation financière annuelle au RASED.

### **Objet : Subvention voyages scolaires 2024/2025**

Régulièrement les parents d'élèves sollicitent la Mairie afin d'obtenir une aide financière pour leurs enfants qui partent en sorties ou voyages organisés par l'école.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de verser une aide financière à chaque enfant Moustérusien participant à une sortie ou voyage scolaire ;
- **Fixe** la participation de la Commune à 45 € par enfant et par an pour un voyage scolaire et à 20 € par enfant et par an pour une sortie scolaire ;
- **Décide** de verser l'aide aux parents et non à l'école.

### **Objet : Subvention pour les activités extra-scolaire des enfants année 2024/2025**

Le Maire explique que cette subvention est appréciée des parents, il propose son renouvellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'accorder** une subvention à chaque enfant de Moustéru qui participe à une activité (sportive, culturelle ...) sur ou en dehors de la commune.
- **De fixer** à 80 euros la subvention par enfant jusqu'aux 18 ans de l'enfant.
- **De ne subventionner** qu'une seule activité par enfant.
- **De régler** la subvention directement à la famille sur présentation d'une licence acquittée présentant le montant total payé.
- **De fixer** la date limite de réception des demandes au 31 janvier 2025, au-delà de cette date la subvention ne sera pas attribuée.

## **Objet : Décisions modificatives du budget n°1**

Le Maire propose de procéder aux mouvements budgétaires suivants :

### Investissement (Dépenses)

- Opération 64 « Voirie 2024 » D-231 : + 30 000
- Opération 49 « Construction boulo-drome et aménagement des abords » D-231 : + 420
- Opération 21 « Travaux Maison des associations » D-231 : + 2 000
- D-204182 « Subvention organismes publics divers » : + 4 000

### Investissement (Recettes)

- R-021 Virement de la section de fonctionnement : + 36 420

### Fonctionnement (Dépenses)

- D-023 Virement à la section d'investissement : + 36 420
- Chapitre 011 – D 60612 « Energie - Electricité » : - 4 000
- Chapitre 011 – D 60623 « Alimentation » : - 4 420
- Chapitre 011 – D 60633 « Fournitures de voirie » : - 5 000
- Chapitre 011 – D 615221 « Entretien et réparations sur bâtiments publics » : - 5 000
- Chapitre 011 – D 615231 « Entretien et réparations sur voiries » : - 10 000

### Fonctionnement (Recettes)

- Chapitre 013 - R 6419 « Remboursements sur rémunérations du personnel » : + 8 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** ces modifications budgétaires

### **Questions diverses :**

- Recensement de la population : L'Insee a communiqué les chiffres du recensement du début d'année, Moustéru compte 641 habitants.
- Travaux à l'école : L'inauguration pour la fin des travaux de rénovation énergétique de l'école a eu lieu. Michel Nowaczyk le secrétaire général de la sous-préfecture de Guingamp, Vincent Le Maux le président de GPA ainsi que Christian Prigent, Vice-Président de GPA, quelques élus, Catherine Kergus la directrice de l'école et quelques parents d'élèves étaient présents.
- Travaux à l'épicerie : Le Maire indique qu'il a reçu un mail de la gérante de l'épicerie de Moustéru pour demander à faire quelques travaux d'isolation et d'aménagement de l'épicerie. Le Conseil Municipal n'est pas contre le principe, certaines dépenses seront à étudier plus précisément pour pouvoir les budgétiser sur un prochain budget.
- Travaux à la maison des associations : Les travaux ont commencé, l'entreprise Pommelet est actuellement sur la démolition, le matériel est livré. Les travaux seront terminés pour le repas du 11 novembre.
- Repas du 11 novembre : Le traiteur a été choisi il s'agit de Keribot traiteur, la liste des personnes à inviter a été étudiée par le CCAS. Les invitations vont suivre.